

## Un accord entre l'UE et la Tunisie risque d'impacter les prix des médicaments.

Abderrahim DERRAJI - 2019-04-30 18:27:31 - Vu sur [pharmacie.ma](http://pharmacie.ma)

Dans un communiqué du 29 avril 2019, le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens de Tunisie (CNOPT) rejette la mouture actuelle de l'accord de libre-échange ( Aleca ) concernant « les secrets d'affaires ». Le CNOPT justifie ce rejet par le risque que fait peser cet accord sur l'accessibilité aux médicaments. Tout en exprimant son attachement au principe de l'équilibre entre droits et obligations et au principe de transfert de technologie dans le cadre de la promotion de l'innovation et du développement socio-économique, le CNOPT appelle le Gouvernement à recourir aux flexibilités prévues par l'accord sur les ADPIC et à signer un accord juste et équitable qui protège la santé publique. Jusqu'à présent, un générique pouvait être commercialisé au lendemain de la fin du brevet, le projet rédigé par Bruxelles propose une période complémentaire de protection aux 20 ans requis par l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

"Si un laboratoire prouve par une étude que son médicament pour les maux de tête est aussi utile contre les maux de gorge, alors le brevet sera prolongé", a déclaré Sara Masmoudi, Directrice Générale de TERIAK et représentante de l'industrie pharmaceutique au sein de l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (Utica).

Les patients tunisiens seront affectés par cet accord qui retardera la mise sur le marché de génériques accessibles. À titre d'exemple la spécialité Herceptin produite par le laboratoire suisse Roche coûtait plus de 900 dollars entre 2008 et 2016. Et même si le laboratoire helvétique a revu le prix de ce médicament à la baisse puisqu'il ne coûte plus que 500 dollars, malgré cette baisse, il reste deux fois plus cher que le prix auquel vend le laboratoire Mylan son générique Hertraz (220 dolars).